

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Bourreaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue La-Font; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 19 août.

PROGRAMME DE LA FÊTE DE SAINT-LOUIS.

La fête de Saint-Louis sera annoncée le vendredi soir 24 du courant, par le son des cloches des Eglises, et par des salves d'artillerie.

Le lendemain 25, messe solennelle dans l'église primatiale. D'une heure à quatre heures de l'après midi, joute sur la Saône, entre le pont de l'Archevêché et le pont de bois.

A quatre heures, ouverture du jeu des mâts de Cognac sur la place Louis-le-Grand et sur la place des Terreaux.

De cinq heures à neuf heures, danses publiques sur la promenade des tilleuls de la place Louis-le-Grand.

Le soir, tous les édifices publics et particuliers seront illuminés.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 10 août 1821.

Le Maire de la ville de Lyon,

Le Baron RAMBAUD.

Approuvé. Lyon le 12 août 1821.

Le Préfet du département du Rhône, LEZAY-MARNÉSIA.

— La distribution des prix aux enfans qui fréquentent les écoles primaires gratuites de notre ville a eu lieu hier, sous la présidence de M. le baron Rambaud, maire, accompagné du jury formant le conseil d'administration. Chacune des vingt-deux écoles de garçons et de filles établies aux frais de la ville, sous la direction des Frères de la doctrine chrétienne et des sœurs de St-Charles, a successivement été visitée, et dans chacune cette cérémonie a présenté le spectacle le plus intéressant. Les encouragemens décernés aux élèves qui ont montré constamment le plus de zèle et la meilleure conduite consistent dans des livres propres à leur former l'esprit et le cœur. Il y a en outre, chaque année, un certain nombre de sujets choisis parmi ceux qui ont obtenu des prix, auxquels le jury fait apprendre, aux frais de la ville, une profession utile, et plus particulièrement celle de fabricant d'étoffes de soie.

— Un vol a été commis à Charbonnière, près Lyon, mardi passé 14 août, au milieu du jour; les voleurs se sont introduits dans la maison d'un habitant, et se sont emparés de divers objets précieux. Les coupables ont été arrêtés par les soins de M. Rousset.

MELANGES.

VOYAGE pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône, par M. E. FORTIS, 2 vol. in-8.º, avec vingt planches, format grand atlas, gravées par Piringer.

Il existe plusieurs descriptions de la ville de Lyon, et la plupart se recommandent par des recherches précieuses et de savans commentaires. Mais jusqu'à présent, aucun des écrivains qui ont consacré leurs veilles à ce sujet intéressant, ne nous paraît l'avoir traité comme auteur du livre que nous annonçons. Ils se sont appliqués, en général, à retracer les faits et à donner une idée des lieux en historiens et en antiquaires, tandis que M. Fortis les a vus plutôt en poète et en peintre. Les uns n'ont eu

d'autre but que d'instruire, l'autre a voulu parler à la fois le langage du savoir et celui de l'imagination. Les premiers ont mis peut-être plus de profondeur et d'érudition dans leurs ouvrages; mais le second a donné au sien une forme plus pittoresque, plus variée, et sans contredit plus attachante.

Nous n'entreprendrons point ici l'analyse de cette description; il nous suffira de faire sommairement connaître le plan que M. Fortis a adopté.

Après avoir présenté, dans un discours préliminaire plein d'intérêt et largement écrit, un tableau rapide des événemens principaux de l'histoire de Lyon, l'auteur envisage cette cité sous trois points de vue généraux: sa position, ses monumens, et les belles contrées qui l'environnent; il la considère ensuite comme l'une des grandes villes commerçantes, et l'une des premières écoles d'industrie de l'Europe; et il la montre, enfin, cultivant avec succès dans tous les temps, les sciences et les beaux arts, et puisant à cette source féconde, la supériorité et la perfection soutenues des produits de ses manufactures.

Sentant toutefois que dans une entreprise de ce genre, il est souvent aussi nécessaire de parler aux yeux qu'à l'esprit, M. Fortis a divisé son voyage en deux parties distinctes, indépendantes au besoin l'une de l'autre, mais que l'amateur des arts ne voudra sans doute pas posséder séparément.

La première partie se compose de deux volumes de descriptions, et la seconde de vingt gravures, format grand Atlas, exécutées à l'aqua-tinta par Piringer, représentant les points de vue, soit de la ville, soit du paysage des environs de Lyon, qui lui ont paru les plus remarquables.

Dire que la partie descriptive, imprimée en beaux caractères et sur beau papier, sort des presses de Firmin-Didot, c'est assez en faire l'éloge sous le rapport typographique.

Annoncer que les gravures sont de Piringer, c'est aussi promettre aux amateurs une collection du plus grand prix, et dont l'exécution ne peut qu'ajouter à la réputation de cet artiste.

Quatre de ces gravures sont de vings-six pouces de large sur seize et demi de hauteur. Les seize autres sont de vingt pouces de large sur treize de hauteur. Cette dimension et le procédé de l'aqua-tinta dont les effets se rapprochent beaucoup plus de la peinture que ceux du burin, nous paraissent éminemment propres à donner à cette partie de l'ouvrage un caractère monumental, et aux divers tableaux tout le développement que les sujets comportent.

Il nous reste à entretenir nos lecteurs de la manière dont le texte est distribué. Rien à la fois de plus simple et de plus naturel. Le voyageur entre à Lyon par le pont de la Guillotière. Ses regards sont frappés du spectacle imposant que lui offrent d'abord de belles collines qui s'élèvent en amphithéâtre, le cours majestueux du Rhône, et les riches campagnes qui bornent au loin l'horizon. Il admire ce paysage, et la peinture qu'il en fait a d'autant plus de charmes qu'il le compare avec ceux de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et d'autres provinces de la France, dont il esquisse rapidement les différentes nuances et les caractères.

SPECTACLES du 19 août.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. — GASTON ET BAYARD, tragédie de Dubelloy. MM. Valmore, Chapron, Mad. Dufrenoy. Pour la rentrée de M. MICALEF, MANQUINADOS. OU LE NOUVEAU D. QUICOTTE, opéra en deux actes et en prose, de Bloisel, musique de Champain. M. MICALEF remplira le rôle de MANQUINADOS. MM. MICALEF, Dérubelle, Mlle Folleville.

L'AMOUR ET LA FOLIE, ballet-pantomime en un acte, de M. Blache père.

— Mesd. Constant, Cœlina.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à cinq heures et un quart.

— LE MONASTERE ABANDONNE OU LA MALEDICTION PATERNELLE, mélodrame en trois actes, par M. Charles. MM. Adam, Maurin. Mad. Adam.

LA SORCIERE DE DERNCLEUCHT, ou L'ORPHELIN ECOSSAIS, mélodrame en trois actes, par M. Victor, musique de M. Morizot. — MM. Adam, Weis, Mesd. Marigny, Dorsonville.

THEATRE DES CELESTINS.

Le Paris de Suresne, les Arrêts forcés, vaudevilles; et la Sorcière de Derncleucht, mélodrame.

Tels sont les titres des trois ouvrages représentés avant-hier au bénéfice de Barqui, acteur que le public écoute toujours avec ce silence d'estime dont parle Laharpe.

Stribord, capitaine de vaisseau, persuadé que les jolies femmes peuvent se passer de fortune, a voulu que sa succession fut adjugée à la moins jolie de ses trois nièces. En vertu d'une autre clause de son testament, le 1.ºr voyageur arrivant à Suresne doit adjuger la pomme de la laideur.

Voilà sans doute de singulières dispositions; toutefois elles prouvent que Stribord n'avait pas toujours vécu sur l'humide élément, ou que du moins il lui était resté quelque souvenir de ce que l'on voit communément sur la terre à Vénus séduire et fixer Plutus.

Mais, où donc les auteurs du Paris de Suresne ont ils vécu! Mettre en scène trois femmes qui veulent passer pour laides! A la vérité elles ont dans la pièce un motif pour se déterminer à brigner la pomme de nouvelle espèce; mais en France et partout ailleurs, est-il une seule dame qui ne sacrifierait pas toutes les fortunes possibles aux intérêts de son amour-propre! Nous en présentons trois qui font exception à la règle, cela est trop hardi. Quoiqu'il en soit, le moderne Paris, vinaigrier de profession, va prononcer son jugement. Pierrette qu'il a connue dans une fête votive et dont il est amoureux, vient le prier de faire pencher la balance en sa faveur.

Mais comment obtenir d'un amant qu'il fasse le procès à son propre goût, qu'il proclame sa maîtresse la moins jolie! Dans cette circonstance, Sarét voudrait bien que la succession de Stribord échût à Pierrette; toutefois il ne peut consentir à ce qu'elle Pobtienne en vertu de sa décision, et son embarras est extrême. Heureusement que les amoureux des trois villageoises viennent le tirer d'affaire. Ce sont eux qui, déguisés en femmes, viennent subir le jugement du Paris à brouette.... St-Albin borgne et amant rebuté de Pierrette obtient la pomme, mais le vinaigrier épouse la maîtresse de Bel-œil.

Le vaudeville dont nous venons de parler a réussi complètement malgré tous ses défauts. Son succès est dû à quelques situations passablement comiques, à d'assez jolis couplets, et au jeu de mesdames Dorsonville, Adam et Léon. St-Albin, Herguez et Hugué ont été applaudis avec raison.

La Sorcière de Derncleucht est un mélodrame où l'on trouve de tout ex

L'Hôtel-Dieu, l'effet de cet édifice dans le tableau, l'ancienneté de son origine, l'importance, et la haute utilité de ce monument de la bienfaisance de nos Rois et des Lyonnais, arrêtent long-tems son attention.

Tourne-t-il ses pas au midi, il se plaît à suivre ces quais magnifiques que baignent les flots impétueux du fleuve. Il parvient à la chaussée Perrache. Là des souvenirs glorieux se retracent à sa mémoire. Ces lieux furent, en 1793, le théâtre d'un combat sanglant, où les Lyonnais soutinrent la réputation de bravoure qui les a distingués à toutes les époques.

Il arrive ensuite sur les bords rians de la Saône. L'aspect de cette rivière paresseuse, fait naître dans son âme les plus douces rêveries. Il se rappelle les noms sous lesquels elle fut connue dans l'antiquité; et la retrouve telle que César l'a décrite il y a plus de dix-huit siècles. De mélancoliques pensées remplissent son imagination, à la vue de ces rives sur lesquelles une si longue suite d'événemens et de générations a passé, sans que les ondes qui coulent mollement à leurs pieds aient cessé un seul instant de fournir leur paisible carrière.

C'est ainsi que de proche en proche, passant d'un site à l'autre, suivant de même les divers quartiers de la ville dans l'ordre où l'étranger pourrait les parcourir, l'auteur fait successivement connaître tout ce qui, dans Lyon, est susceptible d'intéresser l'observateur et de fixer agréablement son attention.

Il n'a encore paru que le premier volume de ce Voyage, et tout ce qu'il contient est de nature à faire vivement désirer la prompt publication du second. Le sujet est disposé d'une manière si pittoresque et si ingénieuse, les faits et les récits découlent si naturellement les uns des autres, les épisodes sont si heureusement employés, le style est en même tems si bien approprié au genre de l'ouvrage, que la lecture en présente un charme tout particulier. L'habitant de Lyon lui-même lira cette description avec un sentiment de curiosité, quelque versé qu'il soit dans l'histoire et la connaissance locale de la cité et de ses environs.

On pourrait sans doute reprocher à M. Fortis quelques négligences et quelques incorrections; nous avons même remarqué des répétitions dans plusieurs passages; mais ces imperfections, du reste fort légères, étaient inévitables dans un tel travail. D'ailleurs, Horace n'a-t-il pas dit :

Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura. . . .

J. S.

— Dans un de nos précédens numéros, nous avons annoncé que la peste paraissait devoir se déclarer à Barcelonne, voici quelques nouveaux détails tirés du journal de Perpignan.

Un marin a péri de la fièvre jaune à Barcelonnette en Catalogne, le 6 de ce mois, peu d'heures après y avoir été transporté du bâtiment auquel il appartenait. Ce bâtiment était français et arrivait de Marseille. On pense que l'équipage aura communiqué avec le Grand Turc, brick espagnol venu de la Havane au commencement de juillet dernier, et ayant subi une quarantaine de rigueur à Malaga, à cause de la grande mortalité qu'il avait éprouvée durant son trajet. Admis dès-lors à la libre pratique, il se trouvait dans le port de Barcelonne. On a remarqué que trois calfats, de ce même port, qui avaient été employés à le radouber, ont péri avec des symptômes de fièvre jaune. Un brick napolitain qui a eu aussi des communications avec ce navire espagnol a également perdu trois hommes de la même maladie. Il se trouvait dans le port de Barcelonne. On a remarqué que trois calfats, de ce même port, qui avaient été employés à le radouber, ont péri avec des symptômes de fièvre jaune. Un brick napolitain qui a eu aussi des communications avec ce navire espagnol a également perdu trois hommes de la même maladie. De suite les précautions les plus sévères ont été prises à Barcelonne, pour éviter la propagation de ce fléau. On a fermé et mis en incommunication les maisons dans lesquelles sont morts les individus précités. Plusieurs personnes ont été transférées au lazaret. Barcelonnette est cernée de troupes. On ne laisse plus embarquer ni débarquer personne. Les navires suspects ont été envoyés au lazaret de Mahon.

Telles sont les nouvelles malheureuses que le courrier de Catalogne vient de nous apporter. Les récits varient dans les circonstances et non sur l'existence de la maladie. Vingt-quatre heures s'étaient déjà écoulées, dit-on, sans que la santé publique eût éprouvé d'autre altération. Fasse le ciel que le mal ne devienne pas plus grave ! En attendant, des précautions sont prises pareillement à notre frontière de terre et de mer : la côte sera sévèrement gardée; la même surveillance aura lieu à la ligne de terre. Les principaux fonctionnaires du département et de la ville, civils et militaires, ont été réunis hier à la préfecture pour aviser aux moyens les plus convenables. Le jury médical et le médecin des épidémies ont assisté à ce comité.

Espérons que ce fléau destructeur n'aura fait que menacer la Catalogne. Dans tous les cas, nous devons avoir la certitude qu'aucun soin et qu'aucune précaution humainement possibles ne seront négligés, pour nous préserver de son invasion par cette frontière.

cepté du sens commun. C'est du Walter Scott : invraisemblance et obscurité. Le public lyonnais en aurait fait justice sans mesdames Marigny et Camus qui se sont distingués dans le fameux combat de serce, et qui, le sabre à la main, ont excité l'admiration et les bravos du parterre.

On sert les meilleurs vins à la fin du repas, et cependant nous avons réservé le vin du crû pour le dessert. Il s'agit des Arrêts forcés de M. Adam. Ce vaudeville qui n'a rien de neuf, a été paisiblement supporté. Il y a toute

— La reine d'Angleterre a institué le jeune Austin son légataire universel, voici une note sur cet enfant :

La princesse de Galles était séparée depuis quelques années du prince son époux, lorsque tout-à-coup, vers 1806, on vit paraître chez elle un petit garçon que l'on nommait tout simplement Billy, diminutif de William. Comme la princesse, dans ce tems-là, voyait très-fréquemment un marin fameux, dont le prénom est William, on crut avoir trouvé, du premier coup, l'origine du petit Billy; mais la princesse produisit une pauvre femme de Deptford, qui déclara que l'enfant lui appartenait, et qu'elle l'avait cédé à la princesse qui ne pouvait plus se passer de lui. La bonne femme s'appelait Austin; il fallut donc que l'enfant s'appelât Austin aussi. La princesse l'emmena dans tous ses voyages de terre et de mer; et, depuis qu'elle était revenue en Angleterre, nous avons vu qu'il ne quittait pas un instant celle que, par un reste d'habitude enfantine, il continuait à appeler *maman*. La reine lui laisse sa fortune, au préjudice de ses neveux, les deux jeunes ducs de Brunswick; mais les affections sont libres, et tout cela prouve simplement qu'elle n'en avait pas de plus vives pour personne que pour Billy Austin. On ne pense pas que cet adolescent retourne chez la bonne femme de Deptford.

— Un journal ministériel contient une sorte d'apologie de la résistance des Grecs à l'oppression de leur barbares tyrans; il parle de la reconnaissance que les Hellenes voueront à la nation anglaise, lorsqu'ils la verront, par ses discours et par ses actes, les aider dans le noble projet de secouer le joug de fer qui les accable depuis si long-temps. Il dit que les Grecs ont conservé une énergie et une activité d'imagination, qui les rend capables de recommencer une carrière de gloire digne de leur pays et de leur nom, et les compare à de nobles coursiers qui rongent leur frein avec indignation. Enfin, on pourrait croire, par tout ce que dit le *Sin* en faveur des Grecs, qu'il existe, sous le voile des cabinets, des projets de servir cette belle cause. Reste à savoir maintenant, au profit de qui tourneront les résultats: qu'importe? pourvu que les Grecs redevenaient nation; et qu'il soit mis un terme aux fureurs sanguinaires qui désolent la plupart des belles contrées de l'Orient.

— M. Ridgway a publié deux brochures remarquables, concernant l'insurrection de la Grèce. Un de ces écrits est intitulé: *Remarques sur la situation présente de la Turquie, considérée dans ses rapports commerciaux et politiques avec l'Angleterre*. L'auteur y insiste sur les avantages commerciaux qui résulteraient, pour la Grande-Bretagne, de l'indépendance des Grecs, et sur les moyens dont cette puissance peut disposer, pour contribuer à leur régénération. L'autre a pour titre: *La Cause de la Grèce, ou la Cause de l'Europe*; et l'on donne cet écrit comme une traduction d'un ouvrage allemand. L'auteur y soutient que les Turcs sont restés jusqu'à ce jour, ce qu'ils étaient lorsque leurs premiers vaisseaux touchèrent les côtes d'Europe: de barbares asiatiques qui n'ont de commun avec les nations d'Europe que le sol. Nos mœurs, notre civilisation, nos sciences et nos arts leur sont restés étrangers; tandis que les Grecs, malgré la conquête, sont non-seulement demeurés une nation, mais un peuple européen. Ils parlent encore le langage de leurs ancêtres; ils professent et pratiquent la religion qui domine en Europe; leurs coutumes sont celles des européens, ils bâtissent et conservent leurs villes et villages avec la même activité et la même industrie que les autres nations européennes. Les Turcs, au contraire, dans leur indolence, laissent tomber toutes les leurs en ruines; les Grecs se font encore remarquer par une infatigable activité dans la conduite de leurs affaires domestiques et du commerce étranger. L'auteur, après avoir exposé toutes les considérations qui doivent porter les nations chrétiennes à prendre intérêt à la cause des Grecs, termine son ouvrage en les pressant de faire cause commune avec eux.

— Dans le tems où c'était la mode de porter des bagues sur lesquelles on voyait des lettres ou des chiffres en diamans, un vieil homme en bonnes fortunes avait fait mettre sur sa bague: *Éc.*

— Un jour que le président des Etats de Béarn donnait à dîner aux représentans des communes, quelques dames de Pau eurent la curiosité d'aller voir à table ces Solons, presque tous montagnards. Madame de *** , pour égayer la compagnie, s'adressa à un de ces députés, paysan renforcé, et riche possesseur de troupeaux, en le priant de siffler à la manière des pasteurs, quand ils appellent leurs brebis. Le Béarnais, fin comme ils le sont tous, s'en défendit long-tems; et, cédant enfin aux pressantes instances de la questionneuse indiscrette, il se mit à siffler, mais très-doucement. « Quoi! vous ne sifflez pas plus fort? — Jamais, Madame; quand les bêtes sont près. »

apparence que la pièce obtiendra bientôt les honneurs d'une seconde représentation; aussi sommes-nous à tems de donner un conseil à Prudent, c'est d'avoir un peu le ton de la bonne compagnie dans ses rôles d'étourdi.

K.

P. S. Mlle Lavaquerie vient de débiter à Bordeaux. Elle a été fort bien accueillie... par les journalistes et quelques amateurs à qui elle avait été recommandée.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec le président du conseil des ministres.

Après la messe, il y a eu conseil des ministres que le Roi a présidé.

Madame a été se promener au bois de Boulogne.

A trois heures, le Roi est allé se promener à Choisy, et était de retour au château à cinq heures du soir.

Les enfans de France ont été se promener sur la terrasse du jardin donnant sur le bord de l'eau.

— M. le premier président Séguier a été chargé, par ordonnance spéciale de S. M., de recevoir la déclaration de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, dans un procès criminel, et s'est transporté à cet effet aux Tuileries.

— M. le colonel Dufay vient d'adresser une supplique au Roi, pour obtenir l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux, M. le comte Anglès, préfet de police. Cette supplique est fondée sur ce que M. le comte Anglès a usé de son autorité pour faire insérer dans les journaux une note sur les démêlés existans entre M. de Montélegier et M. Dufay.

— Hier beaucoup de personnes de toutes les conditions se rendirent au jardin du Roi. On lisait sur les issues qui conduisent dans les bosquets où sont les animaux herbivores et féroces, que, vu la solennité de la fête, le public ne pouvait y être admis; beaucoup d'individus se sont retirés assez mécontents.

— Hier un grand nombre de jeunes gens, des deux sexes ont fait leur première communion dans l'église, rue Montholon, faubourg Montmartre. On voyait admis à la même cérémonie, une vingtaine de militaires du régiment de la garnison, caserné à la nouvelle France.

— M^{lle} Duchesnois a terminé ses représentations sur le théâtre de Nancy par les rôles d'Hermione et de Mérope, qui lui ont valu de bonnes recettes, de méchans vers et une couronne. Cette actrice est attendue à Paris vers la fin de la semaine; ce n'est qu'après son retour, et après qu'on aura réglé la distribution des rôles entre M^{lle} Duchesnois et M^{lle} Georges que cette dernière actrice reparaitra sur la scène française.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

Audience du 16 août 1821.

(Suite de l'affaire en diffamation.)

L'audience est reprise à 10 heures.

M. Palluys, commissaire de police:

L'ex-brigadier de gendarmerie, Mareiller, a été arrêté au Gymnase dramatique, distribuant des mémoires en réponse au colonel Tassin. Je n'ai pas jugé qu'il y eut lieu à prolonger l'arrestation, et je l'ai fait mettre en liberté.

M. le président: La déposition de M. le comte Anglès, préfet de police, ne nous est point encore parvenue.

Un autre témoin, c'est le sieur Aubert, fournisseur des fourrages de la gendarmerie royale de Paris.

Un long débat s'élève entre ce témoin et M. le baron Lainé. Je jure sur l'honneur Messieurs, dit ce dernier, que 20,000 rations de mauvaise qualité, ont été trouvées dans les magasins du sieur Aubert. La nourriture des chevaux était si mauvaise, que plusieurs en ont été victimes. Lors de ma visite à la caserne de la première compagnie, quartier Mouffetard, je fus abordé par plusieurs gendarmes, qui, les larmes aux yeux, se plaignirent que les fourrages étaient de mauvaises qualités, qu'ils avaient été obligés d'acheter de leurs bourses, de l'avoine pour leurs chevaux. Je fis faire, par le gendarme d'ordonnance, qui m'accompagnait, une montre de ces fourrages, que je déposais sur le bureau du colonel en même tems que mon rapport. Je fus invité par ce dernier, à m'adresser à M. le préfet. Il n'y était point, lorsque je fus chez lui, je laissai les montres à M. de Fortis, secrétaire-général; et le lendemain, on envoya de bons fourrages à la caserne des Minimes, au lieu de les envoyer au quartier Mouffetard.

M^e Hennequin: Il me semble que ce débat est étranger à l'affaire, puisque les rations devaient être visitées par les officiers à ce comis.

On entend un témoin; c'est le fournisseur de pain. Il ne connaît rien de l'affaire dont il est question.

On entend le chapelier: il déclare avoir été payé toujours avec exactitude.

M. Robert: Je n'ai point parlé des chapeaux.

M^e Hennequin: Comme il s'agit de comptabilité, nous voulons prouver que notre partie n'a aucun reproche à se faire à cet égard.

M. l'avocat-général: Il est permis au plaignant de faire entendre tous les témoins qui peuvent déposer de sa moralité.

M. le président: Tous ces débats sont étrangers à la cause, et ils nous font perdre plus de temps qu'à entendre les témoins.

L'adjudant-major du régiment déclare que dans les jours de calme, et très-souvent, M. le colonel allait inspecter les postes, et se déguisait en simple gendarme, afin de mieux s'assurer si le service se faisait bien.

M. Michel dépose favorablement de la conduite morale et politique du colonel Tassin.

M. Ignace Heck et plusieurs témoins font une déposition conforme à celle du sieur Michel, et qui prouvent toutes l'attachement du colonel Tassin à la dynastie des Bourbons.

M. Grignon, restaurateur: Il ne se rappelle pas que dans les cent jours M. le colonel Tassin se soit rendu chez lui.

M. Tassin: Vous rappelez-vous que dans le courant d'avril 1821, on soit venu commander chez vous un repas de quinze couverts, à 9 fr. par tête, au nom du colonel Tassin?

R. Mon registre peut en faire foi.

M^e Hennequin: Est-on venu prendre ce repas?

R. Oui.

Ces diverses questions sont précédées d'un débat entre M^e Hennequin, le colonel Tassin et M. Robert.

M. le président: Vous n'avez la parole ni l'un ni l'autre; silence!

M^e Hennequin: Je demande à faire une observation. Au commencement de l'affaire, le prévenu demandait qu'on entendit même la lecture de fait dont l'arrêt de mise en prévention ne donne point connaissance, et aujourd'hui M. Robert semble reculer et rougir de l'audition des témoins. Je sais que M. le président ne s'est point opposé et ne s'oppose point....

M. le président: M. le président s'y est opposé et s'y oppose encore. Le premier arrêt rendu par la cour dans cette affaire le prouve évidemment.

M. Robert: Je m'oppose formellement à ce que l'on entende ce témoin; et l'arrêt de la cour dont M. le président vient d'invoquer la validité, m'autorise à prendre ces conclusions.

M. le président: M^e Hennequin, prenez note de ces conclusions.

M. l'avocat-général à la parole.

M. l'avocat-général: J'ai déjà, dans un pareil incident, interprété l'intention de la loi, qui permet au plaignant de faire entendre tous témoins, qui peuvent déposer de sa moralité, même dans des faits qui n'ont point été attaqués par l'écrivain. Or, ne devons-nous pas admirer la sagesse de la loi, qui par là a voulu mettre à l'abri de la calomnie tous les fonctionnaires revêtus de son autorité. Ne devons-nous pas croire que dans un cas contraire, cette loi serait une loi de fer. Non, messieurs, elle a voulu rendre à chacun la justice qui lui est due. Vous êtes magistrats, vous savez quelles sont vos attributions et vos devoirs, et vous les remplirez avec cette intégrité qui caractérisera toujours l'auguste cour où vous siégez.

M. le président: La cour ordonne qu'il en sera délibéré.

La suite à demain.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. LONDRES, 15. août — Fonds publics: 1 pour 0/0 réduits 76 1/4 — 3 pour 0/0 consolidés 75 1/2 — 4 pour 0/0 95 1/8 — 5 pour 0/0 108 7/8 — consolidés à terme 75.

Cérémonial de la procession qui aura lieu lors du transport à Harwich des dépouilles mortelles de la reine.

Demain, à 7 heures du matin, le corps de S. M. sera mis à Braudebourg-House sur un corbillard orné de 10 écussons et traîné par 8 chevaux, précédé des gens à cheval, appartenant à l'administration des pompes funèbres, tenant à la main des bâtons noirs, et suivi des voitures de feu de la reine, attelées chacune de 6 chevaux, conduisant le chambellan, les dames de sa chambre, et d'autres personnes de la maison de S. M. Le convoi sera escorté par un escadron des gardes royales à cheval qui sera relevé par un autre escadron du 4^e des dragons légers à Romford. Il y aura de semblables escortes à Chelmsford et Colchester.

A l'arrivée de la procession à Chelmsford, le corps sera placé dans l'église sous la garde d'un poste militaire pour la nuit.

Le lendemain matin à 7 heures, la procession se remettra en route dans le même ordre, (à l'exception des gens dépendant de l'administration des pompes funèbres), et fera halte à Harwich où un piquet d'honneur gardera les restes mortelles de S. M. jusqu'à ce qu'on les embarque; et, à cette station ainsi qu'à celle de Languard-Fort, les pavillons seront hissés à un-mât. Le corps, et les personnes de la procession qui doivent l'accompagner sur le continent, seront à cette fin embarqués sur la frégate *the Glasgow*.

Aussitôt que le corps sera à bord du canot de la frégate, des coups de canons seront tirés à intervalle de Languard-Fort jusqu'à ce que les vaisseaux de S. M. B. aient commencé leur feu.

Le 12 août 1821, aux bureaux du lord-chambellan. (*Globe*.)

— Il est assez singulier que le capitaine Dayle, commandant la frégate *The Glasgow*, qui a l'ordre de transporter le corps de la reine sur le continent, soit le même qui, le 28 mars 1795, lui ait approché les tire-veilles, afin de faciliter son embarquement à bord du vaisseau le *Jupiter*, pour venir de Ceuxhaven se marier en Angleterre. Une garde d'honneur composée de soldats, de marins est à bord de la frégate *the Glasgow*. (*Times*.)

(Extrait de la lettre écrite par lady Hood à lord Liverpool.)

Braudebourg-House, 12 août 1821.

Pourquoi, milord, précipiter d'une manière aussi indécente les funérailles de la reine; M. Hobhouse a répondu à lady Hamilton et à moi, que c'était parce que S. M. le demandait par son testament. C'est, je vois, la seule demande de la reine, à laquelle on ait jamais fait droit. Pourquoi doit-il y avoir une garde d'honneur à ses funérailles de son vivant, jamais on ne lui a fait un semblable honneur. Si l'on persiste dans ces intentions, je crains qu'il n'arrive bien des malheurs, et qu'il n'y ait même du sang de répandu; le peuple a

toujours été l'unique ami de la reine ; permettez qu'il rende un dernier tribut d'affection à cette reine malheureuse, et bien aimée, sans être importuné par les militaires. J'ai, pendant les cinq derniers mois, été dans l'habitude d'accompagner la reine à travers des foules immenses, et, jamais il n'est arrivé le plus le plus léger accident. Pourquoi, milord, détourner le convoi des la route directe, afin de désappointer le peuple. Au nom du ciel, révoquez cet ordre ; le mal qui peut en résulter est incalculable. Enfin, milord, pourquoi presse-t-on plus les funérailles de la reine d'Angleterre, qu'on n'a hâté celles de feu votre épouse ?

(Chromcle.)

Il y a eu, ce semble, une correspondance assez curieuse entre Lady-Hamilton, Lady-Hood et le comte de Liverpool et M. le sous secrétaire d'état Hobhouse, au sujet du départ de Brandenbourg-House, des restes mortels de la reine Caroline. Ces dames voulaient qu'on ajournât à mercredi la cérémonie, parce que leurs robes de deuil n'étaient pas prêtes. Il faut convenir que ce serait une bien pauvre raison pour ne pas faire attention au désir particulier, manifesté par la feuve reine elle-même, dans son testament, et aux ordres positifs du roi qui prescrivent de se conformer à ce désir.

Mettant néanmoins ces deux considérations de côté, nous pensons qu'il en existe une autre suffisamment puissante, pour ne pas différer les funérailles: ce sont les préparatifs que disposent certains individus, pour faire à cette occasion une cérémonie. N'oublions pas que ces individus sont les mêmes qui, du vivant de la reine, n'ont rien négligé pour faire, de sa cause et de son nom, le point de ralliement des factieux.

La lettre de Lady-Hood, au comte de Liverpool, est véritablement un amusant échantillon de bêtises (non sense.) Nous sommes fâchés de l'appeler ainsi ; mais lorsque des dames veulent se mêler de faire la leçon à des ministres d'état, on ne peut en attendre que des absurdités (courrier.)

NOUVELLES DE LA PÉNINSULE.

LISBONNE, le 27 juillet 1821. — Toutes les nouvelles que nous recevons de la capitale du Brésil, parlent avec enthousiasme du zèle et de l'activité que déploie, dans les affaires du gouvernement, notre chéri prince royal ; il visite souvent les bureaux des ministères, de la trésorerie et des administrations supérieures, il vient de faire une réduction assez nombreuse d'employés inutiles : il assiste aux manœuvres, aux parades et aux revues des troupes. On l'a vu lui-même instruire avec douceur et bonté des officiers encore inexpérimentés. Il porte souvent un habit d'uniforme de simple capitaine d'artillerie. Il a fait applanir un terrain assez étendu, pour les grandes évolutions militaires qui vont avoir lieu incessamment.

— Les discussions du congrès roulent principalement sur les articles de notre future constitution ; cependant dans une des dernières séances, il entendit un rapport de la commission des infractions à la constitution sur les excès commis par les moines de St-Bernard, du couvent de Maceyra Daon, d'après les plaintes portées à ce sujet par les autorités de Viseo, qui constatent que ces religieux ont blessé dangereusement deux citoyens qui péchaient dans l'étang du monastère. Une discussion s'éleva sur la destination future de ce couvent ; un député (M. Thomas) dit qu'il était nécessaire de détruire la fausse idée que les biens des ordres religieux n'appartenaient point à la nation, et qu'elle n'en pouvait disposer quand bon lui semblerait.

M. Francini appuya cette opinion, et ajouta que non seulement ces moines avaient violé le décret sur les droits seigneuriaux, mais que de tout temps, c'était eux qui avaient le plus abusé de la féodalité en Portugal. M. l'abbé de Medroës parla longuement pour démontrer qu'en Portugal on avait supprimé plusieurs monastères pour des motifs plus légers ; il cita à l'appui de son assertion le roi Juan III, qui ordonna la clôture d'un couvent de Bénédictins aux environs de Bragança, en chargeant les tribunaux de faire le procès aux religieux ; M. l'abbé désire que l'on en fasse de même maintenant ; et une fois l'accusation vérifiée, que le couvent et ses revenus soient appliqués aux besoins de la nation, et que les moines soient punis. Plusieurs orateurs ayant parlé dans le même sens, il fut décidé que quant à la suppression du couvent, il en serait référé à la commission ecclésiastique des réformes, et quand au crime imputé aux moines, la connaissance en serait dévolue aux magistrats de Farrondissement.

Nous apprenons maintenant que quatre jours avant qu'il fût question de l'affaire ci-dessus dans la séance des cortès, le roi avait fait écrire à l'abbé-général de l'ordre de Saint-Bernard : « Qu'en conséquence des pièces remises au ministère, par l'intendant-général de la police, concernant les excès commis par les moines du couvent de Maceyra Daon, à l'effet de conserver leurs prétendus droits exclusifs de pêche sur la rivière Dam, même depuis le décret des cortès qui abolit les droits seigneuriaux et des servitudes ; et considérant en outre la conduite scandaleuse de ce monastère, S. M. ordonne audit abbé-général, qu'il ait à disperser les moines, et à les répartir dans d'autres couvens, et qu'il en remette la note détaillée au ministère, ainsi que de toutes les mesures qu'il aura prises à ce sujet, que s'étant fait rendre les comptes financiers en son ordre, il veuille lui-même à l'administration des revenus de ce monastère.

SÉVILLE, le 27 juillet 1821. — Dans la soirée d'avant-hier, une rixe survint dans le faubourg de Triana, entre les habitans et des militaires ; un canonier à cheval ayant été blessé grièvement, le mouvement devint bientôt général, notamment dans la rue du Rosaire, mais le calme se rétablit bientôt, grâce au zèle et au dévouement des autorités locales. Hier soir, les militaires, pour se venger des insultes qu'ils avaient essayées des Bartolos, (c'est ainsi qu'on nomme les personnes non dévoués au nouvel ordre de choses), du faubourg de Triana, s'y rendirent accompagnés de la musique d'un régiment, y chanterent des chansons patriotiques et le Tragala jusqu'à minuit.

— On a mis en liberté onze ouvriers de la tannerie du sieur Diégo, qui avaient été arrêtés dernièrement, comme impliqués dans une conspiration contre le gouvernement.

COROGNE, le 1.er août 1821. (Extrait d'une lettre particulière.) Je vous avais annoncé dernièrement que la frégate Hermosa Aita, envoyée à la chasse des bâtimeus fraudeurs, après avoir eu du succès, se trouva ensuite bloquée par ceux mêmes qu'elle était chargée de poursuivre ; elle est de retour dans notre port depuis quelques jours, ce qui ne laisse pas de donner des inquiétudes à notre commerce : il est inconcevable que l'administration ne puisse prendre des moyens suffisans pour éloigner de nos côtes ces contrebandiers audacieux.

MADRID, 6 août. (Correspondance particulière.) — LL. MM. sont entrées le 3 de ce mois dans cette capitale ; LL. AA. les infans, frères du roi, étaient allés à leur rencontre ; la garnison et la milice bordaient la haie ; et la population répandue sur les lieux du passage, témoignait par ses acclamations la joie qu'elle éprouvait de voir son roi de retour en bonne santé. Le lendemain de l'arrivée de notre monarque, le général, gouverneur de Madrid, mit à l'ordre ce qui suit : « S. M. m'a chargé de répéter ce qu'elle avait déjà manifesté dans une autre occasion ; qu'aucune acclamation ne lui était plus agréable que celle de Roi constitutionnel, ajoutant qu'aujourd'hui quelques enthousiastes qui l'ont accueillie avec d'autres cris, lui ont hautement déplu ; ce que je fais savoir aux corps de cette garnison et aux autres militaires cantonnés dans cette place, pour qu'ils aient à s'y conformer. »

— Le ministère s'occupe sans cesse de la désignation des affaires qui doivent être soumises à la délibération des cortès extraordinaires, dont la convocation doit avoir lieu incessamment : on assure même que la députation permanente travaille d'accord avec lui dans cette importante opération, ce qui est du meilleur augure, et nous laisse dans l'espoir d'un avenir tranquille et heureux, et que nos ennemis intérieurs et extérieurs qui nous prédisent journellement des convulsions politiques seront contredits par notre sagesse et notre modération.

(La suite à demain.)

BOURSE DE LYON.— Cours du 18 août

Table with columns for location (Amsterdam, London, Hamburg, etc.), date, and price in francs and centimes. Includes a circular stamp 'BUREAU DE LA BOURSE DE LYON'.

BOURSE DE PARIS.— Cours du 16 août

Table with columns for currency type (Un Mois, Trois Mois) and price in francs and centimes. Includes 'EFFETS PUBLICS' section.

PRIX DES GRAINS. — MARCHÉ du 18 août 1821.

Table listing grain prices for 'Le double boisseau' and 'Idem moindre' for various types like Froment, Maïs, Blé, Avoine, and Pommes de terres rouges.